



Jeudi 31 mai 2012

## Communiqué de Presse

Le Conseil d'Administration de Veolia Environnement a décidé de la modération salariale et donc de l'austérité pour le personnel. Cela se traduit dans l'UES Veolia Eau par une baisse de 10% de la masse de prime variable des cadres et une augmentation générale des salaires de seulement 0,5%.

Parallèlement, le montant de l'intéressement aux bénéfices a baissé de 700 € en moyenne par salarié pour 2011.

La direction ne peut pas réorganiser l'entreprise (projets Hellebore et SVR) en prévoyant 250 millions d'euro d'économie en 3 ans grâce au gain de productivité, avec les conséquences prévisibles pour les conditions de travail des salariés, et en même temps avoir une politique salariale dictée par la seule satisfaction des actionnaires. Elle n'aura pas « le beurre et l'argent du beurre ».

C'est pourquoi FO et la CGT (qui représentent à elles deux 60% des voix aux dernières élections) ont déposé un préavis de grève reconductible pour le 18 juin 2012.

En attendant, elles appellent tous les délégués à manifester leur colère et leur détermination le 4 juin 2012, rue d'Anjou à Paris, siège de Veolia Eau et 36 rue Kléber, siège de Veolia Environnement.



## APPEL AUX DELEGUES

Afin de préparer le mouvement de grève du 18 juin 2012, les syndicats FO et CGT appellent tous les délégués ayant un mandat électif ou syndical, à se rassembler, le 4 JUIN 2012, rue Tronçon du Coudray et devant le 52 rue d'Anjou- PARIS 8<sup>ème</sup>, à 12H30.

Nous démontrons de cette façon notre motivation et notre détermination à organiser les salariés pour obtenir une négociation salariale en tenant compte de l'effort constant de chacun d'entre nous, permettant d'obtenir le partage des bénéfices de l'entreprise.

Cette étape lancera le rapport de force voulu par nos dirigeants.

### ***Rappel des revendications :***

- 20 points d'indice supplémentaires pour tous les salariés et l'équivalent en montant pour les cadres se situant en dehors des grilles de rémunération de l'AIE.
- La mise en place d'une prime de résultat minimum et pérenne de 500 € nets pour tous.
- L'augmentation du régime indemnitaire de 5%
- Le rétablissement des 10% retirés de la masse de prime variable des cadres.